Le Caméo ouvrira ses portes le 9 mars

NAMUR Les Grignoux commencent à manquer de place dans leurs locaux

▶ Après deux ans de travaux, une date d'ouverture du Caméo est enfin annoncée.
▶ Les Grignoux, les exploitants du cinéma, espèrent ouvrir le 9 mars prochain.
▶ L'équipe attend impatiemment d'investir les lieux.

Ce n'est plus qu'une question de jours avant que les Grignoux ne s'emparent du nouveau cinéma pour y mettre la touche finale. © S.O.

Visionner des films d'auteurs dans les salles du nouveau Caméo, c'est pour très bientôt. Ce lundi, des tests acoustiques ont été réalisés.

La réception provisoire des travaux était prévue pour ce 15 janvier mais elle a été reportée. Ensuite, l'entrepreneur Duchêne passera la main à l'ASBL Les Grignoux pour la suite des opérations. « *Ce n'est plus qu'une question de jours. On est impatients*», déclare Pierre Heldenbergh, l'un des responsables des Grignoux. Ils l'annoncent fièrement, l'ouverture du Caméo flambant neuf est prévue pour début mars. La date du mercredi 9 a été évoquée. « *Il ne reste que tout l'équipement technique cinéma à installer. Les salles doivent être équipées en son. On doit aussi ajouter les projecteurs, les écrans et le caisson. L'électricité, le gaz, tout le gros œuvre a déjà été installé. On pense que vers fin février, les salles seront équipées. Si tout va bien, le 9 mars, on pourra commencer à exploiter.* » Pour le moment, les Grignoux attendent le feu vert de l'entrepreneur pour s'installer. « *On a assisté aux réunions de chantiers mais pas aux tests acoustiques.* »

Le Caméo ouvrira à une période faste pour le cinéma d'auteur

Pour Les Grignoux, il est plus que temps que ces travaux se clôturent. « *On commence à engager des gens. On a des travailleurs qui attendent la signature de leur contrat.* » Au total, 46 personnes seront engagées. « *Cela comprend aussi le personnel de la brasserie. Elle sera ouverte plus tard.* » Les 5 salles ont déjà pris forme. La plus grande d'entre elles pourra accueillir 350 places. « *Il y a 734 places au total. La deuxième fait 180 places et les trois plus petites font à peu près 90, 60 et 50 places.* » Pour l'ouverture, l'ASBL prévoit toute une série d'événements. « *Durant la première semaine, on organisera plusieurs choses. On en dira plus dans quelque temps.* » Relogés au Quai 22 et dans l'un des locaux du Théâtre Namur, les Grignoux n'ont pas eu de problèmes à remplir les salles. « *On a eu beaucoup de soutien de la part du public. Ça a bien marché au Caméo Nomade. Au Quai 22, on a eu 34.000 spectateurs en un mois alors que l'on n'a qu'une salle de 96 personnes. C'est énorme ! De plus, c'est une salle peu identifiée.* » Les organisateurs ont pu se rendre compte des attentes du public namurois. « *Le travail effectué durant cette période a montré toute son efficacité. On a pu identifier nos collègues namurois. On a vraiment envie d'ouvrir ce cinéma avec le public.* » Au Caméo Nomade, les salles sont souvent remplies. *Demain*, le film de Cyril Dion avec Mélanie Laurent, a eu un succès fulgurant dans la salle du Quai 22. En 5 jours, le film a fait 10.000 entrées. « *Et encore, on était en semaine ! Ce week-end, on s'attend encore à avoir du monde. C'est un film qu'on distribue.* » Les Grignoux commencent à sérieusement manquer de place. « *On doit parfois refuser des gens. L'engouement est vraiment présent. Une salle de 96 places, ce n'est plus assez.* » De plus, le Caméo ouvrira à une période faste pour le cinéma d'auteurs. « *Dans les mois qui viennent, on diffusera le prochain Bouli Lanners, et le prochain des Frères Dardenne. En ce début d'année, des grosses pointures du cinéma d'auteur sortent des films. On risque d'être très à l'étroit.* » ■

CARLY PONA

LES RIVERAINS SOULAGÉS

Des travaux jugés trop longs et trop coûteux

Pour les habitants des bâtiments mitoyens et les commerçants, la fin des travaux sera accueillie comme une véritable délivrance. Les travaux ont rendu la vie impossible aux voisins qui devaient supporter les marteaux-piqueurs, foreuses et autres. La rue était parfois bloquée par les camions qui n'avaient d'autre choix que de se garer devant le cinéma. Certains se sont plaints du coût qui a changé. A l'origine, les travaux étaient estimés à 7 millions d'euros. Finalement, leur coût avoisine les 8 millions. Un avenant a été ajouté au budget initial.

1,2 million d'euros détournés

ARLON Le patron d'un « bar » risque gros

Entre 2005 et 2010, Daniel D. est le gérant d'un bar à champagne baptisé « L'Etoile » sur la route de Luxembourg. La police y avait découvert que des activités liées à la prostitution s'y déroulaient. Le patron a été placé en détention préventive et a mis fin à son activité en déclarant la faillite de sa société.

Un curateur était alors désigné. Me Olivier Schmitz découvrait alors une fraude caractérisée. « *Il y avait un système de double terminal de payement bancaire,* a-t-il expliqué au tribunal. *Un terminal alimentait le compte de la société et l'autre, le compte personnel du gérant. Les gros paiements des clients passaient souvent sur ce dernier.* » Il a ainsi découvert qu'une somme faramineuse avait été détournée entre 2008 et 2010. « *1,185 million d'euros. Après avoir déclaré le détournement au fisc, le montant dépasse les deux millions avec les impôts de retard et les intérêts ! À noter également que deux immeubles avaient été achetés avec les fonds pour blanchir l'argent. L'un d'eux a d'ailleurs été vendu et le montant de la vente est toujours bloqué chez le notaire.* »

Le curateur s'est porté partie civile contre Daniel D., le tenancier, mais aussi envers Sandra H., son ex-compagne qui tenait la caisse jusqu'en 2010. La fille du gérant est elle visée par l'affaire de traite d'êtres humains liée à ce dossier. L'enquête a pu démontrer que de la prostitution se déroulait bien dans ce club. Les filles travaillant dans l'établissement touchaient 30 à 35 % de leur prestation mais étaient également liées par un contrat de travail.

Dans son réquisitoire, Sarah Pollet, au ministère public, a voulu que cette affaire serve d'exemple. « *Il y a bel et bien traite d'êtres humains. Les prévenus profitaient de la faiblesse de femmes dans le besoin pour les prostituer.* » Au niveau des peines, elle « *veut cogner là où ça fait mal* » et réclame de 4 à 5 ans de prison avec sursis pour le gérant, mais surtout une amende de 50.000 euros multipliés par dix, soit le nombre de victimes identifiées. Pour Sandra H., deux ans de prison avec sursis et 10.000 euros également multipliés par dix. Pour Vanessa D., deux ans de prison et 10.000 euros. De plus, une somme de 674.000 euros, soit le solde restant du détournement moins les saisies patrimoniales, devra être confisquée. ■

Syl.C.

22080740